



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E183405

VALABLE JUSQU'AU 23/04/2024

ÉDITÉ LE 11/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/03/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2020B00689

Siret : 882 378 201 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146364031

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146364031

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : ENER'J

LIEU-DIT LA SIROUERE
35370 ARGENTRE DU PLESSIS

Téléphone : 02 99 49 55 27

Portable : 06 22 37 27 23

Fax :

Site Internet :

E-mail : enerj35@hotmail.com

Responsabilité légale :
LEGEAY JORDANE GÉRANT / PICHON ELODIE GÉRANT

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/03/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.